

Convocation faite le 14 février 2018

Séance du 22 février 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt deux du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Présents : BEDOUËT Gérard, GUILLET Annette, JOSSELIN Claudine, DUTHEIL Olivier, MADIOT Isabelle, GASTINEAU Roselyne, JANITOR Angelina, CORMIER Catherine, ROGER Steve, HOGRET Yoann, CHABOT Freddy.

Absent et excusé : BODIER Robert.

Absents : MOREAU Brigitte, MOISY Cyrille

Monsieur Freddy CHABOT est élu secrétaire de séance.

Présentation du projet de café associatif par Mme Catherine POURIAS

Mme Catherine POURIAS est venue présenter au conseil un projet de café associatif (organisation 4 fois par an d'activités culturelles). Pour les porteurs du projet, l'ancien bar serait le lieu idéal pour la concrétisation de l'activité. Cependant, monsieur le maire explique que vu le projet de création d'un gîte dans le bâtiment, les deux activités ne sont pas compatibles.

Le conseil municipal trouve le projet intéressant. Il propose de mettre à disposition des intéressés 1 fois par an la salle des loisirs, 1 fois par an la salle de la Métairie, 1 fois ou 2 par an tout autre lieu extérieur tel que l'étang communal. Le conseil souhaite être informé à l'avance des différentes manifestations.

Vente de la parcelle n° 2 – Lotissement du Parc – N° 2018-08

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 décembre 2016 fixant à 12.50 € HT le prix de vente du m2 dans le lotissement du Parc,

Vu le plan établi par le cabinet Harry Langevin, Sarl de géomètres expert à Château-Gontier,

Vu la demande formulée par M. Florent MICHEL domicilié 7, Chemin du Presbytère à SAINT SATURNIN DU LIMET (53800),

Le conseil municipal, après délibération décide de vendre à Monsieur Florent MICHEL domicilié 7, Chemin du Presbytère à SAINT SATURNIN DU LIMET (Mayenne), le lot n° 2 du lotissement du Parc d'une contenance de 400 m2 au prix HT de 12.50 € le m2 soit un prix principal TTC de 6 000.00 €.

L'acquéreur s'engage à payer le prix du terrain ainsi que les frais notariés le jour de la signature de l'acte en l'étude de Me GILET, Notaire à Quelaines Saint Gault.

Subventions 2018 – N°2018-09

<u>ORGANISMES</u>	Montant accordé
A.S. St Saturnin du Limet	800.00 €
Association Saturn'Anim	800.00 €
Comité des Fêtes St Saturnin	800.00 €
Rencontre des St Saturnin	800.00 €
Génération Mouvement - Les Aînés Ruraux	800.00 €
Associations Passions Partagées	800.00 €
Chambre des métiers (3 jeunes accueillis + 1 entreprise)	50.00 €
Comice agricole	80.00 €
Croix rouge	50.00 €
FDGDON	93.86 €
Sté de pêche de Congrier/St Saturnin	150.00 €
SPA Laval (0.30 € par habitant)	156.30 €
Ass des Anciens Combattants de Renazé / St Saturnin du Limet	200.00 €
Ass des infirmes moteurs cérébraux	80.00 €
Alcool assistance	50.00 €
Le CAUE	68.60 €
A.F.M Téléthon53	80.00 €
Association des paralysés de France	80.00 €
La ligue contre le cancer	80.00 €
France Alzheimer	80.00 €

La subvention accordée au comice ne sera versée que si le comice a lieu en 2018. La subvention à l'association des Anciens Combattants est portée à 200.00 € cette année du fait de l'organisation d'une exposition pour le centenaire de l'armistice 1914/1918.

Désignation d'un référent Eau et Assainissement

Suite au transfert des compétences Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2018 à la CCPC, le conseil municipal désigne Madame Isabelle MADIOT comme référent communal Eau et Assainissement auprès de la communauté de communes du Pays de Craon.

Chantier Argent de Poche – N° 2018-10

Par délibération en date du 12 février 2018, la communauté de communes a décidé de reconduire annuellement le dispositif « argent de poche » à compter de 2018. Cette opération crée la possibilité pour des adolescents de 16 à 18 ans inclus d'effectuer des petits chantiers de proximité (1/2 journée) à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation (5 € par heure, soit 15 € par demi-journée).

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil pour renouveler les chantiers argent de poche en juillet 2018. Les chantiers habituellement proposés sont :

- Désherbage
- Peinture
- Animation maison de retraite
- Diaporama

Le conseil municipal approuve le dispositif « Argent de Poche » qui se déroulera en juillet prochain. Le conseil reste ouvert à toutes autres propositions de chantier. L'indemnisation des jeunes se fera par mandat administratif.

Repas des Aînés

Monsieur le Maire rappelle au conseil que chaque année, un repas était offert par le CCAS aux personnes âgées de plus de 60 ans résidant sur la commune. Depuis la dissolution du CCAS en 2015, la commune perpétue cette tradition.

Monsieur le Maire demande au conseil s'il souhaite poursuivre le repas offert aux personnes âgées de 60 ans et plus et résidant sur la commune. Les membres du conseil sont également conviés. La participation est de 9 € par personne depuis 2015. Sont invités à ce repas les maires honoraires et la directrice de la Maison de retraite.

Le conseil municipal, décide de poursuivre le repas offert aux personnes âgées de plus de 60 ans et résidant sur la commune. Il aura lieu le mercredi 25 avril à 12 heures au restaurant le Marmiton. Une participation de 10 euros sera demandée aux convives.

Devis

Salle des loisirs : volets roulants

Le moteur d'un volet roulant de la salle des loisirs ne fonctionne plus correctement. Le conseil municipal accepte le devis de la SARL Pellouau pour son remplacement. Le prix est de 390.40 € TTC.

Reprise parking face au restaurant et aménagement espace jeux et parking

Un devis a été demandé à l'entreprise Pigeon TP pour la reprise d'une pièce en enrobé en face du restaurant. Le prix est de 979.45 € TTC. Un autre devis a été demandé pour la réfection de l'allée en bordure du ruisseau en arène granitique, la réalisation d'une allée en bicouche accédant au parking et une place PMR en enrobé au niveau du parking également. Le montant est de 2 772.72 € TTC. Le conseil souhaite renégocier ces prix avec l'entreprise Pigeon TP.

Divers

- Réintégration fiscalité Bassin de l'Oudon sur la fiscalité de la commune. Monsieur le Maire explique au conseil qu'à partir de cette année, les contributions fiscalisées (dans la colonne « syndicats » de la TH, TFB et TFNB sur les feuilles d'impôts) disparaissent. Afin d'assurer une neutralité budgétaire et fiscal, le conseil est favorable aux principes retenus à savoir :

- ♦ Impact du produit réel 2017 dans les attributions de compensation (en moins pour la commune)

- ♦ La commune réintègre la fiscalité du syndicat sur la fiscalité communale (augmentation des taux au moment du vote)
 - ♦ La CC verse directement la participation au nouveau syndicat
- Feu d'artifice : Il sera tiré lors du Méchoui soit le 28 juillet pour un budget de 2 000.00 € (feu non sonorisé).
- Relance de la demande d'emplacement « Au p'tit truck » (food truck) : Le conseil donne son accord pour un emplacement avec électricité (place de l'église) gratuitement pendant un mois.
- Le conseil est informé du compte-rendu de la visite d'aménagement de bourgs par la commission Voirie. Il sera repris contact avec Mayenne Ingénierie.
- Le conseil prend acte du compte-rendu de la réunion avec Lucie LABATTE de Sud Mayenne Tourisme à propos de la création d'un gîte communal dans le bâtiment situé au 20, rue Principale. Il sera pris rendez-vous avec la mairie de la Rouaudière qui a en charge la gestion d'un gîte communal. Des devis seront demandés pour les différents travaux (chauffage, salle de bain...) et le mobilier.
- La prochaine réunion aura lieu soit le 29 mars ou le 5 avril 2018.